

## Témoignage des Monts du Lyonnais



### Panneaux solaires (photovoltaïques / thermiques)

#### Déclencheur :

Stratégie TEPOS / PCET : gros effort à faire pour dynamiser et exploiter le maxi de ce gisement dès maintenant  
Technologie mûre, retour d'expérience (qualité d'installation, ...)  
Diminution progressive des tarifs de rachat d'électricité > agir vite pour rentabilité des projets sur du moyen terme (même si le prix des panneaux a très fortement diminué aussi)

#### Points de vigilance (stratégie) :

Localisation > Scot : interdiction d'implantation de champ PV au sol pour préserver les espaces agricoles (sauf si sols stériles et/ou pollués) > sur toitures en très grande majorité (et pour l'instant exclusif dans les PLU)

#### Freins à la mise en place / Facteurs de réussite (éléments facilitateurs) :

(PV) Question / capacité des réseaux à absorber l'électricité produite

- Rapprochement d'Enedis (ex-ERDF) :
  - Fourniture de données géoréférencées sur les ouvrages de réseaux publics de distribution d'électricité (état des lieux seulement, ne permettant pas de faire de la prospective car pas d'indication de puissance réelle et capacité restante, ni pointes de conso ou production...) : tracé du réseau d'électricité, niveau de tension (HTA, BT), type (fil nu, torsadé, souterrain), organes de coupure / position et nom des postes source HTB-HTA et des postes de distribution publique HTA-BT / position des postes clients
  - Pour les projets identifiés, études d'impact sur le réseau de projets de raccordement en basse tension au réseau public de distribution (puissance et géolocalisation à fournir) : code couleur selon le niveau de contrainte et de dépenses supplémentaires ; 50€ TTC / projet

Question de l'impact visuel des installations :

- Scot : recommandation sur l'insertion paysagère des installations = suivre la pente des toits et peu de hauteur différentielle
- PLU :
  - Bcp imposent une intégration totale à la toiture... à faire évoluer vers une intégration simplifiée (bac acier) en cas de forte covisibilité ou vers une surimposition tolérée (systèmes existants avec des hauteurs réduites entre la surface des panneaux et le toit)
  - Sur toitures terrasses, plusieurs PLU imposent des acrotères hauts masquant totalement les panneaux relevés... bcp de gachis d'espace... réduire la visibilité sans cacher totalement.
- Action du Plan paysage pour des préconisations croisant plusieurs compétences professionnelles : techniques /thermicien ou installateur PV, et paysagiste pour minimiser cet impact

Soutien de projets donnant à voir de multiples installations :

- installation sur toitures de bâtiments communaux (réalisés ou en cours) avec le SYDER,
- accompagnement au développement du potentiel sur bâtiments agricoles et industriels / artisans,
- accompagnement à la création d'une société locale de production d'ENR (SAS Monts Energies),
- conseil sur le PV (Hespul et Parc Eco-Habitat)

#### Résultats / retombées locales (constatés ou escomptés) :

Objectif d'1 grand pas vers la production locale de l'énergie consommée (autonomie)

Travail installateurs / entretien + production de panneaux (massification > diminution des prix)

## **Méthanisation**

### Déclencheur :

Réponse à un enjeu agricole, sur la gestion des effluents d'élevage et la charge azotée des terres :

- Tous les méthaniseurs sont alimentés par ces effluents (+ parfois déchets verts ; pour l'instant 1 seul a aussi pour entrée des déchets de restauration collective), diminuant ainsi les besoins de stockage sur les exploitations agricoles
- Produits de sortie : digestat liquide et solide, tjs riche en azote, mais en plus directement assimilable par les plantes, càd engrais direct, moins de lessivage (car absorbé plus rapidement)

Enjeu énergétique pour production d'ENR :

- Biogaz (1 seul projet pour l'instant, le plus gros, implanté en ZAE) : injecté, après épuration et odorisation, directement dans le réseau de distribution de gaz à proximité.
- Chaleur : utilisation directe pour chauffage de serre ou séchage (foins, projet plaquettes bois)
- Electricité : en cogénération ; injectée sur le réseau

### Freins à la mise en place / Facteurs de réussite (éléments facilitateurs) :

Gestion en matière d'urbanisme :

- Scot : foncier pour implantation en ZAE (1 projet spécifique), mais rien de plus qu'un encouragement
- PLU : pas de traitement spécifique des méthaniseurs et locaux ou réseaux associés :
  - Cas le plus courant : gérés comme des bâtiments techniques nécessaires à l'activité agricole
  - Parfois (production plus importante) : considérés comme des bâtiments industriels relevant du régime des ICPE, implantés dans ce cas en zone économique industrielle et artisanale.

Craintes des riverains à lever par des explications (réunions) ou démonstrations :

- pas d'explosion (vu les pressions),
- pas d'odeur du digestat (un agri en a répandu un peu sur une route) ; bien sûr reste l'odeur des effluents...
- concentration de la circulation des véhicules pour amener les effluents (tracteurs)... bien réfléchir aux circuits d'acheminement ; possibilité d'évacuer le digestat par petits camions de livraison ; système de fosses relais (aux normes donc sans problème de ruissellement en cas de fortes pluies)...

Electricité produite en cogénération : idem PV : vigilance sur la capacité d'accueil des réseaux de distribution.

Accompagnement des 1<sup>ers</sup> projets avec vigilance ou accompagnement sur certains aspects, par exemples : organisation des flux de véhicules / prise en charge du prolongement du raccordement réseau gaz (Méthamoly), intégration dans la pente (Métharavouère), ...

### Résultats / retombées locales (constatés ou escomptés) :

Réponse à des enjeux agricoles et énergétiques.

Production de valeurs : biogaz ou électricité revendues, fertilisant azoté exportable, ...

## **Conseils d'anticipation pour développer les ENR sur un territoire (acceptabilité, adaptation du PLU, ...)**

Chercher à minimiser les impacts visuels ou organisationnels (nuisances vis-à-vis des riverains.

Rendre possible les projets en matière d'urbanisme :

- si projets territoriaux forts de transition énergétique, inscription dans les PADD
- encadrer fortement la localisation (destinations selon zonage) mais minimiser les contraintes (règlement)

Anticiper la question des réseaux.

Accompagner la sortie de projets exemplaires.

## Quelques mots sur le territoire des MdL et ses démarches :

Depuis le 01/01/2018 : 32 communes, sur les départements du Rhône (25) et de la Loire (7)

Territoire rural de moyenne montagne, vallonné, structuré autour de plusieurs gros villages (de 150 à 4 000 habitants).

Début de périurbanisation sur les franges les plus proches des agglomérations stéphanoise et surtout lyonnaise.

Agriculture dynamique (proximité de bassins de consommation de taille importante) même si difficultés structurelles, majoritairement tournée vers la production laitière.

Tissu économique dynamique : artisanat (BTP), industrie (salaisons, mécanique, ...)

SCoT approuvé le 11/10/2016 (exécutoire sur une partie du territoire seulement) ; documents d'urbanisme locaux à l'échelle des communes : 20 PLU dont 10 en révision, 7 cartes communales dont 3 en cours de conversion en PLU, 3 ex-POS sont en cours de transformation en PLU, et les 2 communes au RNU ont des projets de cartes communales.

Plan Paysage finalisé en juillet 2017, en cours de mise en œuvre.

- 2 actions sur l'énergie : photovoltaïque (toitures), bois énergie (haies).
- Film de sensibilisation aux enjeux paysagers (juin 2017)

Démarches de transition énergétique :

- Objectif de TEPOS depuis 2013
- Engagement volontaire dans un PCET ; utilisation de l'outil CLIMAGRI ; 1er plan 2016 - 2021.
- PCAET en cours (obligatoire désormais).
- Label TEPCV en 2015.
- Le Parc Eco-Habitat = bâtiment représentatif de la politique du territoire en terme de développement durable aux yeux des citoyens, outil opérationnel de la stratégie TEPOS de la CCMDL en s'axant sur deux leviers principaux :
  - o La maîtrise de l'énergie (à travers la plateforme de rénovation territoriale) : conseil aux particuliers sur la rénovation, formation des professionnels du bâtiment et animation du réseau bancaire, analyse et suivi des dépenses et consommations énergétiques du parc de bâtiments publics, actions de sensibilisation sur les déplacements, les déchets, l'eau, l'aménagement, ...
  - o Le développement des énergies renouvelables : filières de production ciblées par le PCET et citées en recommandation dans le Scot :
    - Solaire photovoltaïque : accompagnement à l'émergence d'un projet collectif et participatif, cadastre solaire en cours
    - EnR Thermique : Contrat d'Objectif Territorial (COT) en préparation avec l'ADEME
    - Bois énergie : réflexion sur la structuration d'une filière bois et l'approvisionnement local de chaufferies
    - Méthanisation : projets agricoles en développement (injection et cogénération)
    - (bio) Gaz Naturel Véhicule (GNV) : faisabilité et dimensionnement d'une station, réflexion sur les flottes de véhicules publics et privés (dont les véhicules de la CCMDL)
    - Éolien : peu de possibilité d'implantation d'éoliennes du fait de la dispersion historique des bâtiments (anciennes fermes) et de la règle d'éloignement d'un minimum de 500 m. Exploration en court du potentiel de moyen éolien.
    - Hydrogène : veille technique